

APPEL À LA VIGILANCE- COVID-19 : Mise à jour des critères de dépistage

2020-03-11

DESTINATAIRES : Médecins omnipraticiens et spécialistes
Infirmiers praticiens spécialisés
Infirmiers en maladies infectieuses
Gestionnaires des services d'urgences
Chefs des cliniques externes
Pharmaciens du CISSS et communautaires

ADDENDUM

OBJET : COVID-19 : Mise à jour des critères de dépistage

Les orientations émises dans le présent message seront adaptées en fonction de l'évolution des connaissances sur l'épidémiologie du COVID-19. Nous vous tiendrons informés.

La Direction générale de santé publique (DGSP) du MSSS a élargi, à tous les pays en dehors du Canada, le dépistage pour le COVID-19. Dans les meilleurs délais, cet élargissement devra être accompagné d'une mise à jour des modalités de fonctionnement pour les cliniciens et les laboratoires. Pour le moment, aucun cas n'a été confirmé dans la région de Chaudière-Appalaches.

Un test pour le SARS-CoV-2 devrait être considéré chez toute personne qui répond aux critères suivants :

Caractéristiques cliniques		Risque épidémiologique
Fièvre $\geq 38^{\circ}$ OU Toux OU Difficultés respiratoires	ET	Ayant une histoire de voyage dans les 14 jours avant le début de la maladie
		Contact étroit avec un cas confirmé ou probable de COVID-19 dans les 14 jours avant le début de la maladie
		Contact étroit avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë qui a voyagé dans les 14 jours précédant le début de la maladie
		Exposition dans un lieu public ciblé Consulter le site suivant afin de connaître les lieux publics ciblés : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/#c45931)
		Exposition en laboratoire à du matériel biologique contenant le virus SARS-CoV-2

Il est à noter que les prélèvements doivent être réalisés seulement dans l'un de nos centres hospitaliers. Les cliniques médicales ne sont pas en mesure de respecter les conditions sécuritaires afin d'effectuer ces prélèvements, étant donné qu'ils n'ont pas les équipements requis pour le faire.

La définition de cas produite par l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) devrait évoluer dans ce sens prochainement : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/definition-nationale-cas.html>

Recommandations

1. Identifier rapidement tout cas suspect de COVID-19 à l'accueil ou au triage :
 - Lui donner un masque de procédure (chirurgical) et lui demander d'effectuer l'hygiène des mains
 - Si possible, l'isoler dans une chambre à pression négative. Sinon dans une pièce fermée ou à plus de deux (2) mètres des autres patients.
2. Appliquer les mesures contre la transmission par contact et par voie aérienne, incluant la protection oculaire :
 - Il est à noter que, dans une clinique ou un milieu de soins où il n'est pas possible d'appliquer les mesures contre la transmission aérienne, on peut questionner un patient portant un masque en appliquant les mesures contre la transmission par gouttelettes/contact. Il devra toutefois être référé dans un milieu de soins approprié si des prélèvements sont indiqués.
3. Évaluer le patient pour déterminer s'il s'agit d'un cas suspect de COVID-19 :
 - Au besoin, le clinicien peut consulter un infectiologue pour obtenir un soutien dans la prise en charge clinique. Il n'a pas besoin de consulter l'infectiologue pour procéder au dépistage du COVID-19.
4. Informer de tous les cas suspects de COVID-19 :
 - ~~Au service de prévention et de contrôle des infections concerné~~
 - À la Direction régionale de santé publique par télécopieur au 418 389-1560 : afin qu'un suivi soit effectué auprès des cas dont le résultat est négatif au COVID-19. Une mise à jour des modalités de fonctionnement suivra prochainement.
5. Obtenir plusieurs spécimens respiratoires pour analyse par TAAN pour SARS-CoV-2 :
 - ~~Contacteur le LSPQ avant l'envoi d'échantillons diagnostiques~~
 - Effectuer des prélèvements des voies respiratoires inférieures si possible ET des voies respiratoires supérieures (nasopharyngé et oropharyngé) à l'aide d'un écouvillon velouteux (« *flocked swab* »)
 - Les envoyer au LSPQ pour analyse. Pour plus d'information, consulter la lettre de l'INSPQ : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/lspq/nouvelle_mise_a_jour_lettre_covid-19_20200228_site_web.pdf
6. Déterminer si l'état clinique du patient permet un retour à domicile. Si oui, remettre au patient une copie imprimée des consignes d'isolement à domicile du MSSS : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002458/>

État de situation mondiale

Pour un portrait épidémiologique détaillé de la situation mondiale, consulter :

<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

État de situation au Canada

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html#a1>

État de situation au Québec

En date du 10 mars 2020, la situation est la suivante :

- 7 cas confirmés
- 0 cas probable
- 91 personnes sous investigation
- 465 analyses négatives (cas infirmés)

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

Pour joindre la Direction de santé publique

Numéros confidentiels

Réservés uniquement aux professionnels de la santé

- Durant les heures ouvrables : 418 389-1510
- En dehors des heures ouvrables : 418 397-4375
- Déclaration par télécopieur (confidentiel) : 418 389-1560

Recommandations pour les voyageurs

Les *conseils aux voyageurs et avertissements* peuvent être consultés en tout temps en utilisant le lien suivant :

<https://voyage.qc.ca/voyager/avertissements>

Lien utile

Cet appel à la vigilance est également disponible sur le site Web du CISSS de Chaudière-Appalaches :

<https://www.cisssca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/maladies-infectieuses/appels-a-la-vigilance/>